

Le coin du feu

Autor(en): **Frtisché, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un lot au tirage de Francfort.

(D'après Auerbach.)

V

— Oui, oui, sans doute ! Voilà bien ce que vous devez dire et soutenir devant tous et un chacun, mais avec moi vous n'avez nul besoin de vous retrancher dans le secret, je ne serais pardieu pas si bête d'aller vous trahir auprès des autorités. Encore ce matin, je suis allé chez le marchand Kori, qui m'a bien recommandé de vous dire de garder le secret. Mais, moi, vous concevez, je suis un homme sûr.

Toutes mes protestations n'avancèrent de rien. On me répondit : le marchand Kori l'a dit, c'est un homme qui n'a jamais proféré un seul mensonge de toute sa vie.

En arrivant au Tilleul, ma sœur me prit dans une chambre à part, elle pleurait de joie, disant que je serais pour la famille une source de félicité, non-seulement pour la vie éternelle, mais encore dans la vie présente.

Elle y mit une telle volubilité que je ne pus proférer une seule parole, elle bénit nos père et mère qui étaient déjà dans le ciel, et se lamenta qu'ils ne fussent plus sur la terre pour être témoins d'un si beau jour. Enfin, s'exaltant de plus en plus, elle fit vœu d'aller en pèlerinage à Maria Einsiedeln, en Suisse.

A dater de ce moment-là, cette histoire fut pour moi un gain, mais un mauvais gain, elle me donna de nouvelles perspectives sur la nature de l'âme humaine, et ces nouvelles perspectives furent affligeantes. Ainsi, tout d'un coup et tout en restant moi-même, ni plus ni moins, je devenais l'orgueil de ma famille, et de ma sœur la toute première, elle, l'épouse de l'aubergiste du Tilleul, elle à qui je croyais du bon sens et de la rectitude de jugement. Et, comme ne pouvant affirmer ce que j'ignorais, je persistais dans mes dénégations, il y eut changement à vue chez elle. Elle se plaignit de mon manque de confiance vis-à-vis d'elle, elle me demanda avec insistance ce qu'elle pouvait bien avoir fait pour provoquer un tel procédé de ma part; et, comme je persistais à affirmer qu'absolument rien de nouveau n'était survenu dans mes affaires, elle fut sur le point de m'accuser d'avoir le cœur dur, ou même de lui refuser un bien sur lequel elle avait des droits.

Que faire ? Fallait-il lui prêter serment que je disais la vérité ? Je commençais à être fâché qu'on ne voulût point me croire sur parole. Mais la lumière me venait. Jusqu'ici j'avais rempli, vis-à-vis de mes paroissiens, tous mes devoirs avec tout le dévouement de la charité chrétienne la plus sincère; eh bien ! tout cela n'avait avancé de rien, on n'en avait tenu aucun compte, tout était oublié, perdu, et on me taxait de dureté parce que je ne me hâtais pas de vite répandre, à deux mains, une fortune imaginaire, une fortune que je n'avais pas, mais qu'on s'acharnait à croire en ma possession.

Je laissai, sans y toucher, le vin qu'on m'avait versé, et me hâtai de regagner ma demeure.

Mon beau-frère et ma sœur me regardèrent avec courroux, lorsque, en compagnie de mon vicaire, de l'expéditeur des postes et de Lichtelé, je pris congé d'eux.

En chemin, je rencontrai le tailleur Schnurrer, qui me prit à part, pour me féliciter et me répéter les recommandations du marchand Kori.

Nouvel embarras ! Pouvais-je, moi, ministre des autels, dire à cet homme que toute cette histoire n'était qu'une farce ? Devais-je aller, de maison en maison, dire à chacun de mes paroissiens en particulier, que mon cousin l'expéditeur de la poste avait fait, de mon assentiment, une plaisanterie, une mystification inutile. Il est bien certain que l'autorité ne me punirait pas, et, cependant, n'était-ce pas déjà en soi un sensible châtement que tout ce qui m'arrivait; et même plus tard, quand j'appris que j'avais bien réellement gagné ma part du lot, que de tourments n'éprouvais-je pas, de sentir que j'étais en contravention avec la loi, que j'appartenais de plein droit au juge, au gendarme, à l'huissier. Je répondais

avec confusion aux salutations que m'adressaient tous ceux que je rencontrais sur la rue. Je sentais bien que chacun pensait tout bas : « Notre curé met à la loterie. » Sans doute, chacun me félicitait sincèrement du fond de son cœur, mais moi, moi ministre des autels, moi dont toutes les pensées, toutes les paroles, toutes les actions devaient être un exemple, une lumière luisant devant les hommes, quelle tournure aurais-je bien quand, du haut de la chaire de vérité, et la main sur l'Évangile, je prêcherais à mes paroissiens que l'on doit supporter les maux de la vie terrestre, et notamment la pauvreté, avec soumission, avec résignation, avec confiance; puis obéir religieusement aux lois et aux magistrats de notre pays.

Chaque dimanche allait être pour moi, désormais, un créve-cœur, un jour odieux ! Et je suis ecclésiastique !

N'y tenant plus, j'allai exposer ma détresse à Lichtelé. Il me répondit que je supportais, de plein droit, une punition qui m'était due à tant de titres. Toutefois, poursuivit-il, il ne faut pas vous faire trop de mauvais sang pour cela; le public ne vous adresse pas tous les reproches que votre conscience vous fait entendre; et puisque vous avez, dans un moment d'hilarité, mis en train une farce, il ne faut pas la changer en une lugubre tragédie qui compromet votre position; le mieux, pour l'édification générale, est de pousser gaiement jusqu'au bout ce qui a été gaiement commencé.

Le lundi matin, je reçus bien mon journal, mais aucune lettre ne me parvint; or, tout justement, ce même lundi il y avait conférence des doyens à l'auberge du Lion, à Hechingen. Tu connais parbleu bien cette auberge du carrefour du bas de la ville. Je m'y rendis avec mon vicaire et Lichtelé. Nous arrivâmes les premiers.

Le bureau de la poste se trouve à l'auberge du Lion. Sur une grande table se trouvait un sac de mille florins adressé à un négociant israélite, nommé Joseph Mayer, à Hechingen. Un de nos confrères qui entra dans la salle se mit à féliciter mon vicaire. Celui-ci lui répondit : Je vous en prie, n'en parlons plus, et mettant la main sur l'adresse du sac, il ajouta : « Tenez, voilà les premiers mille florins qui viennent d'arriver. »

Les autres pasteurs arrivèrent et la conférence eut lieu.

La conférence terminée, comme nous étions paisiblement à table, je remarquai que le premier de nos collègues affectait de garder le silence, tandis que les autres ecclésiastiques du diocèse m'assiégeaient pour avoir une explication. Alors, sans compromettre l'expéditeur, je déclarai que toute l'histoire n'était qu'une farce et que je n'avais rien gagné. Comme on doutait de mon assertion, je pariai quatre pots de vin; on voulut parier du champagne, mais je reculai.

(La fin au prochain numéro.)

Le coin du feu. Nouvelles pour la jeunesse, par Ch. Chatelanat. — Georges Bridel, éditeur. Prix : 2 fr. 25.

Nous avons vivement senti, en lisant les « Nouvelles » que M. Ch. Chatelanat vient de dédier à la jeunesse, la justesse et la vérité de cette pensée, exprimée par bien d'autres avant nous, qu'écrire un bon livre, c'est faire une bonne action; aussi, sommes-nous persuadé que non-seulement les jeunes gens, mais aussi les personnes plus âgées, les liront, comme nous les avons lues, avec un sensible plaisir. Empreintes d'une sincère affection pour ceux auxquels elles sont spécialement adressées, les nouvelles que renferme ce volume n'ont entre elles de commun que la pensée unique qui les a dictées : aussi, point de monotonie; toujours variété dans les situations et le caractère des différents personnages; toujours diversité dans les époques et dans les lieux, témoins de ces simples récits. Instruire, parler au cœur, faire aimer la justice et la vérité, amener ses lecteurs à reconnaître l'efficacité d'une foi vive en Celui sans lequel nous ne pouvons rien : voilà quel est le but de l'auteur. Tel est le mérite de ce charmant volume, qui se passe d'autre recommandation, et que chacun voudra lire pour éprouver l'émotion calme, sereine et pourtant forte que laisse après elle la lecture de ces jolies petites Nouvelles.

J. FRITSCHÉ.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.